



LES CONTINUITES ECOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE DU LOUE LISON : IDENTIFICATION, INTEGRATION DES ENJEUX ET PROJETS DE RESTAURATION

Région : Bourgogne-Franche-Comté

Département : Doubs

Délégation : Besançon

Communes concernées : Amancey, Fertans, Déservillers,
Sillery-Amancey, Chantrans, Bolandoz, Flagey, Quingey,
Lavans-Quingey, Brères, Lesnay, Chay, Rennes-sur-Loue

Bassin versant : Haute et Moyenne Loue

Types de milieu : eaux superficielles, prairies

Interlocuteurs agence : Stéphanie Adam, Lionel Perrin

PRESENTATION DU PROJET

MAÎTRES D'OUVRAGE

SYNDICAT MIXTE DE LA LOUE

1 rue Neuve
25290 RUREY
03 81 52 38 33

FEDERATION DES CHASSEURS DU

DOUBS - Rue du Chatelard
25360 GONSANS
03 81 61 23 87

PARTENAIRES

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Etat,
Union Européenne, Communes, Chambre
d'agriculture du Doubs et Territoire-de-Belfort,
Département du Doubs, Etablissement public foncier
Doubs-BFC, SAFER, CPEPESC, CIGC, MFR.

CONTEXTE ET HISTORIQUE

La Loue est une rivière s'écoulant sur 122 km et traversant 47 communes. Son bassin versant s'étend sur 1 733 km². Le paysage était autrefois diversifié et se caractérisait par une mosaïque culturelle constituée de petites parcelles. Certaines présentaient des caractéristiques bocagères connectant la haute vallée de la Loue aux massifs forestiers du faisceau salinois. L'agriculture est l'activité socio-économique prépondérante dans le lit majeur de la moyenne vallée de la Loue. Elle intéresse une cinquantaine d'exploitations agricoles entre Quingey et Arc-et-Senans. Aujourd'hui, l'identité paysagère s'est largement simplifiée notamment sur les zones AOP Comté, qui ont laissé place à de vastes complexes prairiaux (prairies de fauche et pâtures). Les communes de Fertans ou encore de Déservillers, ont connu au cours des années une diminution du linéaire de haies existant. Les conséquences de cette uniformisation du paysage sont l'érosion de la biodiversité et la dégradation globale de la qualité des cours d'eau. La Loue a fait l'objet de mortalités piscicoles aux printemps 2010, 2011 et 2012, accompagnées de syndromes mycosiques des individus (causes multifactorielles). Ces épisodes ont été à l'origine de diverses initiatives tant au niveau local qu'au niveau scientifique. Un contrat de territoire « Haut-Doubs-Haute-Loue » a été signé pour la période 2015-2017, reprenant des actions prioritaires à conduire sur l'ensemble du territoire.

PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

Les incidences des pratiques agricoles relevées sur les habitats rivulaires sont multiples dans la zone considérée : érosion des berges lors du labour pour la mise en cultures, dégradation de la végétation rivulaire, piétinement et érosion des berges par le bétail pour l'accès à l'eau, piétinement et colmatage du substrat par le bétail qui stationne dans le lit mineur en période estivale, dépôts de matériaux fins. Les haies et la ripisylve ont un rôle positif non négligeable dans le fonctionnement hydrologique d'un bassin versant (rétention d'eau, limitation du ruissellement, stockage du carbone, zones refuges pour la faune...).

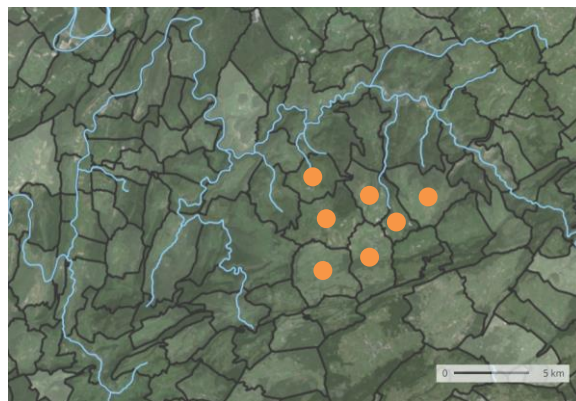
OBJECTIFS

- Restaurer les continuités écologiques et leurs fonctionnalités sur le territoire du Loue-Lison.
- Rétablir la qualité des eaux.
- Sensibiliser le grand public.

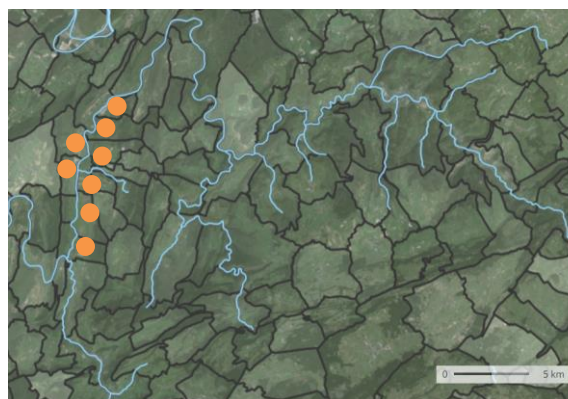
DESCRIPTION DU PROJET

Le projet présente deux volets. Il vise à mettre en place en premier lieu une stratégie de planification permettant d'identifier et définir les enjeux et priorités en matière de préservation, voire de restauration, des continuités écologiques à l'échelle du territoire du Loue-Lison. Ce travail est réalisé par le syndicat de la Loue en cohérence avec les orientations régionales figurant dans le SRCE et s'appuie sur la méthodologie définie au niveau national afin de pouvoir être repris dans les futurs documents de planification élaborés (SCOT, PLUi...).

Parallèlement, des travaux de restauration sont programmés sur les secteurs à enjeux du territoire. Une première action consiste à implanter un réseau de haies et des éléments fixes du paysage afin de restaurer les continuités écologiques pour favoriser la biodiversité, et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau. Une deuxième action porte sur la restauration de la ripisylve de la Loue et de ses affluents sur les tronçons les plus dégradés et la préservation des linéaires fortement impactés par la pression du pâturage, notamment en passant par l'animation et l'acquisition foncière. Des projets de restauration du bon état sont en cours sur des affluents de la Loue au niveau des secteurs à enjeux.



Haute et moyenne Loue, périmètre action 1 © Données IGN



Haute et moyenne Loue, périmètre action 2 © Données IGN

COÛT DU PROJET

→ **440 600 € (TTC)**

Volet stratégique : 81 000 €

Volet opérationnel : 359 600 €

- Action 1 : 114 600 €

- Action 2 : 245 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

→ Volet stratégique :
Union Européenne : 63%, Etat : 37%

→ Action 1 : agence de l'eau : 80%, autofinancement (FDC 25) : 20%

→ Action 2 :
- Plantations : agence de l'eau : 80%, autofinancement : 20%
- Mise en défens : agence de l'eau : 12%, Union Européenne : 63%, autofinancement (SMIX) : 25%

DURÉE DU PROJET

→ Volet stratégique :
2018-2021

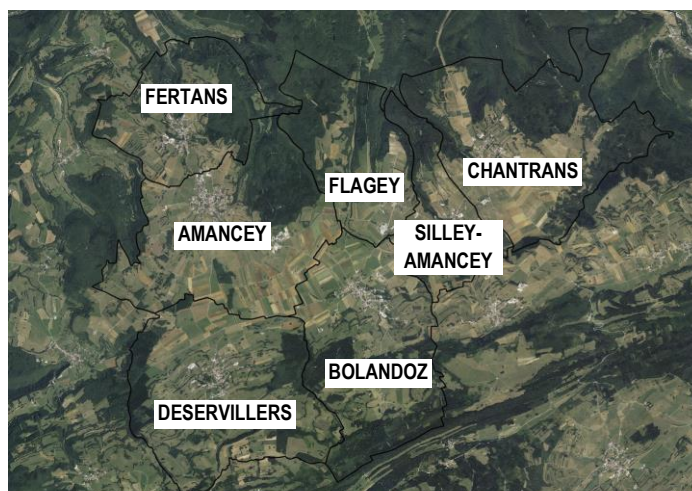
→ Action 1 : 2017-2019

→ Action 2 : 2018-2021

LES OPERATIONS

Action 1 : implantation d'un réseau de haies et d'éléments fixes du paysage sur le plateau d'Amancey (FDC 25)

Un programme de réimplantation de haies et d'intercultures jouant un rôle sur le bon fonctionnement des réseaux hydrographiques : implantation de 20 000 arbres champêtres pour un linéaire total de 10 km sur les communes identifiées comme prioritaires par le syndicat de la Loue.



Communes prioritaires © FDC 25

→ Analyse de territoire et identification des enjeux

Un état des lieux a été réalisé et sert de base de réflexion et d'information. L'analyse cartographique de l'évolution des linéaires de haies permet de prioriser les actions en faveur des reconnections les plus pertinentes.

→ Programmation des travaux

Il est nécessaire dans un premier temps d'isoler les zones où le ruissellement est identifié comme un facteur pouvant impacter la qualité de l'eau et identifier les zones où l'infiltration de l'eau est la plus importante afin de privilégier l'implantation de haies sur ces secteurs.

- Etape 1 : récolte des besoins et démarchage auprès des collectivités.
- Etape 2 : commande des arbres.
- Etape 3 : sollicitation des bénévoles et réalisation des chantiers.
- Etape 4 : formation greffage des fruitiers pour les concernés.

→ Animation et sensibilisation

La gestion participative de ce projet est nécessaire pour qu'il soit pérenne et prospectif. Il s'agit surtout de favoriser l'appropriation locale en expliquant pourquoi planter des haies sur certains secteurs où il n'y en a jamais eu. Aujourd'hui les enjeux environnementaux et notamment ceux liés à la qualité de l'eau ne sont plus les mêmes qu'hier (dû notamment à l'intensification des pratiques agricoles). Ce projet cible les élus, le grand public afin de favoriser une prise de conscience générale des nouveaux enjeux environnementaux et apporter des solutions.

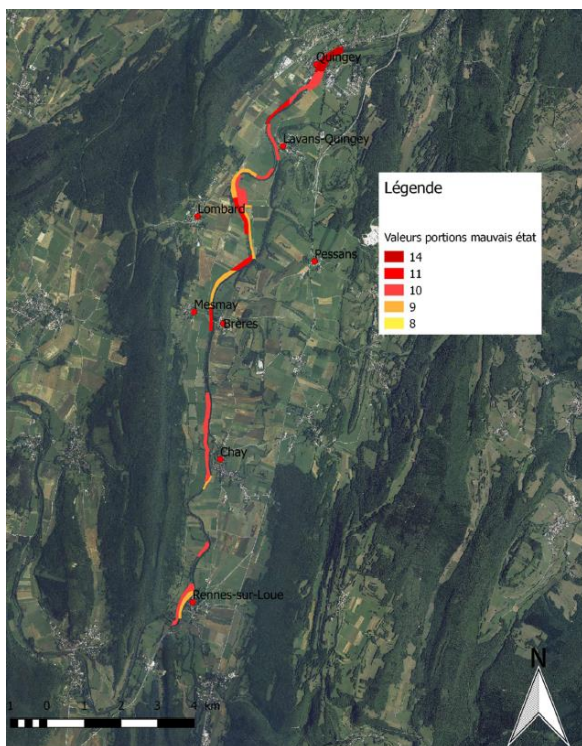


Discontinuité paysagère sur la commune de Déservillers et les reconnections envisageables (en rouge). © FDC 25

Action 2 : mise en défens et restauration de la ripisylve et des habitats rivulaires de la moyenne Loue et ses affluents (SMIX Loue)



Dégradation des berges de la Loue par piétinement du bétail © Syndicat Mixte de la Loue



Etat de conservation des habitats rivulaires entre Quingey et Rennes-sur-Loue © F. Grasland, 2017.

→ Mise en défens

Une acquisition foncière de 8 km de berges est prévue (bande d'une largeur de 5 mètres) soit 4 hectares durant la période 2017 – 2019. L'acquisition foncière portera préférentiellement sur les tronçons qui auront été identifiés comme prioritaires en matière de restauration. Le budget estimatif est de 50 000 €.

La stratégie de maîtrise foncière sera réalisée selon deux approches :

- acquisition foncière en fonction des opportunités de vente susceptibles d'intervenir durant la période 2017 – 2019.
- stratégie plus dynamique ciblée sur les tronçons identifiés comme prioritaires, avec mise en place d'une animation foncière sur la période 2017 – 2019 auprès des propriétaires riverains, en collaboration avec la SAFER et l'établissement public foncier Doubs-BFC.

→ Restauration des habitats

Plusieurs secteurs sont d'ores et déjà identifiés comme prioritaires en matière de restauration (extrait cartographique ci-contre) :

- rive droite entre aval Chenecey-Buillon et amont Chouzelot,
- rive gauche entre aval Quingey et Lavans-Quingey,
- secteur Bellerive à Lombard,
- Brères (amont et aval pont RD 15E),
- amont Chay,
- aval Rennes-sur-Loue.

La restauration consiste en partie en la plantation d'arbres et d'arbustes et parfois de bouturage (érable champêtre, érable plane, sycomore, saule...).

Le syndicat envisage des aménagements de clôtures, indispensables pour protéger les plantations, et des aménagements d'abreuvoirs alternatifs : pompes à museau, abreuvoirs éoliens, abreuvoirs solaires, descentes aménagées.

CADRE REGLEMENTAIRE

Pas d'autorisation requise au titre de la loi sur l'eau pour les travaux sur les parcelles publiques.

GAINS ATTENDUS POUR LES MILIEUX ET LA BIODIVERSITE

- ➔ **Volet stratégique** : production d'un livrable où figurent les enjeux identifiés sur le territoire en matière de biodiversité et de continuités écologiques mis à disposition des communes membres du territoire et des services de l'Etat afin de favoriser la protection des haies dans les documents d'urbanisme.
- ➔ **Volet opérationnel** :
 - Restauration des continuités écologiques favorisant la biodiversité : amphibiens, oiseaux, petits mammifères...
 - Amélioration de la qualité des eaux favorisant la biodiversité aquatique.
 - Préservation par maîtrise foncière des zones humides et des habitats rivulaires menacés sur la Loue et ses affluents.
 - Maintien des connexions entre les milieux secs et humides.
 - Prise en compte de l'enjeu changement climatique : les actions entreprises sur la zone d'étude particulièrement sensible aux épisodes climatiques extrêmes pourraient limiter les effets sur le réseau hydrographique et la biodiversité du bassin versant de la Haute Loue (thermie...).

SUIVI ET EVALUATION

Des suivis sont actuellement en cours sur la Loue (Université, SMIX, fédération de pêche...) et permettront de voir si les travaux prévus ont un impact direct sur le milieu (notamment la température pour ce qui est de la ripisylve). Certains indicateurs de suivi seront également pris en compte tels que :

- ➔ **Action 1**
 - le nombre de mètres linéaires de haies replantés,
 - le nombre de mètres linéaires intégrés dans les documents d'urbanisme,
 - le nombre d'interventions et nombre de personnes sensibilisées (milieu scolaire, grand public).
- ➔ **Action 2**
 - le nombre de mètres linéaires de berges restaurés par plantations,
 - le nombre de mètres linéaires de berges mis en défens,
 - le nombre d'abreuvoirs aménagés.

INTEGRATION DU PROJET DANS LA VIE DU TERRITOIRE

La sensibilisation des différents acteurs locaux, des élus et du grand public aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques semble indispensable pour permettre une bonne acceptation du projet sur le territoire.

Une forte implication du monde agricole dans la volonté de faire aboutir le projet est à souligner, avec notamment une valorisation des qualités agronomiques de la haie champêtre (coupe vents, ombre, hygrométrie du sol...).

Un article dans le journal local « *Les nouvelles du Comté* » est paru à l'été 2018 sur l'action 1 du projet.

« Les agriculteurs, acteurs de la protection de l'environnement ».



Plantations de haies à Bolandoz © FDC 25

POINTS FORTS DU PROJET

- ➔ Rétablissement de continuités : diversification du paysage.
- ➔ Projet co-porté par deux acteurs.
- ➔ Projet intégré dans les politiques d'aménagement du territoire.
- ➔ Logique multi-partenariale et participative.
- ➔ Emprise locale de la fédération des chasseurs.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

→ Action 1

Une première campagne de plantation a eu lieu fin 2017/début 2018 (7 669 arbres plantés). La fédération des chasseurs du Doubs prévoit la plantation de 8 770 arbres pour la deuxième campagne de fin 2018 suite à la validation des agriculteurs. L'emprise locale de la fédération et la bonne communication avec les représentants agricoles du secteur participent grandement au bon déroulement du projet.

→ Action 2

L'objectif est de travailler sur des parcelles publiques (communes ou syndicats) pour les travaux de restauration. Des premières réunions ont eu lieu sur les diagnostics des ripisylves. Concernant l'acquisition foncière, l'identification des propriétaires des parcelles a été effectuée et ces personnes ont été contactées au printemps.

Le syndicat est en attente des jurys de l'appel à projets sur les investissements non productifs en faveur des milieux aquatiques, lancé par le FEADER, afin de pouvoir financer les travaux de mise en défens des berges pour l'année 2018. L'acquisition foncière et les travaux de plantations débuteront fin 2018, en fonction de l'obtention des financements pour la mise en défens.



Plantations de haies à Bolandoz © FDC 25

SOURCES

- Syndicat mixte de la Loue : <https://www.eaudoubsloue.fr/les-acteurs/le-sml>
- Fédération des chasseurs du Doubs : <http://www.fdc25.com/>
- Article sur le projet : http://www.fdc25.com/upload/illustrations_articles_5/les_nouvelles_du_comte_-_ete_2018.pdf

Membres du jury de l'appel à projets : DREAL, Région BFC, AFB, agence de l'eau RMC

Date de rédaction : juillet 2018